

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 117 (1972)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 – Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Major EMG M.-H. Montfort

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 4, place Pépinet, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 31 51.
Chèques post. 10-5209 – **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne – **Annonces:** Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.
Permédia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

TARIF DES ABONNEMENTS: **Suisse** 1 an: Fr. 22.— Prix du numéro
 Etranger 1 an: Fr. 27.— Fr. 2.50

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

L'entraînement physique dans notre armée

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport collabore depuis plusieurs années avec l'EM du Groupement de l'instruction à la mise au point d'une conception globale concernant l'entraînement physique dans l'armée.

Nous désirons vous en présenter quelques aspects.

I. NOUVEAU RÈGLEMENT « SPORT MILITAIRE »

On comprend, sous l'étiquette « Sport militaire » toutes les activités pratiquées en tenue de sport qui améliorent la condition physique.

1.1 Le but du sport dans l'armée est le *développement des aptitudes physiques militaires*.

Il est important d'établir une différence entre la performance sur le plan sportif et sur le plan militaire.

Pour obtenir le meilleur résultat possible, le sportif doit être placé dans des conditions idéales. Le soldat, au contraire, devra souvent fournir un effort considérable dans des circonstances difficiles et défavorables.